****

**Porter à connaissance des documents dans le cadre de la modification simplifiée du plan d’urbanisme directeur**

**de la commune de Boulouparis**

Conformément aux articles R 112-10-1et PS 112-48-1 du code de l’urbanisme de la Nouvelle-Calédonie et suite à la délibération n° 32/2019 du 27 août 2019 de la commune de Boulouparis, une procédure de modification simplifiée du plan d’urbanisme directeur de la commune de Boulouparis est engagée.

Les documents exposant les modifications proposées dans le cadre de cette procédure ainsi qu’un registre permettant de recueillir les observations seront tenus à la disposition du public du **16 septembre au 15 octobre 2019 :**

* du lundi au vendredi de 7h15 à 15h00 au secrétariat de la **Mairie de Boulouparis**, RT1 village, 98 812 Boulouparis, bureau de Mme Gracianne O’CALLAGHAN.
* du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 et de 12h15 à 16h00 au Service de l’urbanisme de la **Direction du Foncier et de l’Aménagement de la province Sud**, 24 route de la baie des Dames, Ducos, Nouméa.

Toute information complémentaire pourra être demandée auprès de M Thibault POITVIN, secrétaire général de la Mairie de Boulouparis.

Les documents seront également consultables sur les sites suivants :

[www.boulouparis.nc](http://www.boulouparis.nc)

[www.province-sud.nc/consultations-publiques](http://www.province-sud.nc/consultations-publiques)

A l’issue du porter à connaissance, la synthèse des observations émises dans le cadre de la procédure sera consultable à la Mairie de Boulouparis et à la Direction du Foncier et de l’Aménagement de la province Sud.